

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SERCHES DU MERCREDI 12 MAI 2010

L'an deux mil dix, le mercredi douze mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Serches, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle communale de Serches, sous la Présidence de Madame KASPRZAK Bernadette, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 6 mai 2010

Etaient présents : Mesdames SANNER Anne, KASPRZAK Bernadette, LEVEQUE Laurence, FERTE Marie-Pierre, Messieurs WILLIATTE Gonzague, LACROIX Daniel, POULET Romaric

Absents excusés : Messieurs TASSIN Patrick, ROBERT Bruno, Madame Geneviève BISTER

Retard arrivée 21H15 : Madame Brigitte NAVAL

Absent non excusé : Monsieur Romaric POULET

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 6
Votants : 6

Ordre du jour :

- Travaux place de l'église : validation du choix de l'entreprise et du montant des travaux, Constat de huissier
- Travaux forestiers et constat d'un huissier
- Recours devant le Tribunal Administratif : délégation du conseil municipal au maire, requête d'un avocat.
- Appel d'offre marché public pour traverse et drainage de la RD952 du 1 rue principale à l'abri bus.
- Informations diverses
- Questions diverses.

Désignation du secrétaire de séance :

Madame Laurence LEVEQUE a été élue secrétaire

Vote pour le secrétaire de séance :

Présents : 6

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 1

**1/ Travaux place de l'église : validation du choix de l'entreprise et du montant des travaux,
Constat de huissier**

Suite à la consultation des entreprises pour la réfection de la place de l'église effectuée par l'architecte Monsieur Nicolas DEHU, deux entreprises sur trois ont répondu : l'entreprise GENARD Père et fils et la société EIFFAGE. L'ouverture des plis a été exécutée par la commission municipale le 6 mai 2010 composée de Messieurs WILLIATTE Gonzague, Romaric POULET, Mesdames SANNER Anne, KASPRZAK Bernadette, LEVEQUE Laurence. Les montants respectifs proposés par les entreprises sont les suivants :

Enduit gravillonné :

Entreprise GENARD Père et Fils : 25 625.48 € HT – 30 648.07 € TTC

Société EIFFAGE : 41 118.69 € HT – 49 177.95 € TTC

Béton désactivé :

Entreprise GENARD Père et Fils : 39 985.48 € HT – 47 822.63 € TTC

Société EIFFAGE : 61 938.17 € HT – 74 078.05 € TTC

arrivée à 21H15 : Madame Brigitte NAVAL

Suite à l'analyse du maître d'œuvre, au regard des montants précédents, l'architecte propose au conseil municipal de retenir l'entreprise GENARD Père et fils dont l'offre est la moins disante, la plus cohérente dans le chiffrage et celle qui propose le délai le plus court.

Madame le maire propose :

- de suivre l'avis du maître d'œuvre et de choisir l'entreprise GENARD Père et Fils
- l'enduit gravillonné pour la réfection de la place de l'église pour un montant de 25 625.48 € HT, soit 30 648.07 € TTC.

Le conseil municipal accepte la réfection de la place de l'église en enduit gravillonné par l'entreprise GENARD Père et Fils pour un montant de 25 625.48 € HT, soit 30 648.07 € TTC., selon le vote :

Présents : 7

Pour : 5

Contre : 2

Abstention : 0

Le maître d'œuvre dans le cahier des clauses techniques particulières propose un constat de huissier, préalable aux travaux à la charge de la commune, pour les bâtiments et les installations à proximité de la place de l'église et pour la cave de la ferme située sous la place, dont l'entrée se trouve dans l'enceinte de la ferme.

Madame le maire propose Maître BELLANGER Bruno, Huissier de justice à Soissons, pour effectuer ce constat, le montant s'élèverait à 356 € HT

Le conseil municipal accepte le constat de huissier, selon le vote :

Présents : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

2 / Travaux forestiers et constat d'un huissier

Les travaux forestiers entrepris par l'entreprise POIRIER ont commencé le 3 mai 2010 dans l'après-midi.

Suite à la délibération du 11 septembre 2009, concernant une demande de constat de huissier avant l'abattage de peupliers chemin de la Couloire, chemin des Auges, rue principale, rue de Coureau, rue St Blaise et Hameau de Coursouris, Maître BELLANGER Bruno a effectué ce constat le 4 mai 2010 à 9 heures 30, en présence de Madame le maire. Le secteur de visite étant important, la facture est supérieure au 350 € prévus.

Le montant de la facture s'élève à 435.55 € TTC.

3/ Recours devant le Tribunal Administratif : délégation du conseil municipal au maire, requête d'un avocat.

Suite au recours adressé au Tribunal administratif par Mademoiselle FERTE Marie-Pierre et la succession CORCY Germain, l'assurance protection juridique de la commune ne pourra pas proposer un avocat pour sa défense. Raison évoquée : les conditions générales de l'annexe Protection Juridique prévoient que sont exclus de leur intervention : « les conflits relatifs au recouvrement de créances, de loyers, de charges ». Juridica l'assureur de la commune a tout de même proposé un cabinet ayant la double compétence auprès du Tribunal judiciaire et auprès du Tribunal Administratif. Madame le Maire propose l'assistance d'un avocat pour sa défense : Maître BOUCHY – LUCOTTE Martial, 13 rue Deflandre à Soissons.

Le conseil municipal accepte l'assistance d'un avocat pour la défense de la commune auprès du tribunal compétent suite au recours de Mademoiselle FERTE Marie-Pierre et de la succession CORCY Germain, et accepte que Madame le maire signe le contrat de l'avocat, selon le vote :

Présents : 7

Pour : 6

Contre : 1

Abstention : 0

Un débat portant sur une solution amiable est abordé par le conseil qui propose un délai de réflexion jusqu'au mardi 18 mai pour entériner la procédure.

4/ Appel d'offre marché public pour traverse et drainage de la RD952 du 1 rue principale à l'abris bus.

Afin d'obtenir une subvention conséquente pour l'ensemble des travaux de la RD952, pour des travaux d'une valeur minimum de 56 000 € HT, madame le maire en accord avec le responsable de la voirie Départementale , UD de Soissons, propose les projets suivants ;

Place de l'église : 25 625,28 € HT

Drainage RD 952 : 28 084,93 € HT (devis Entreprise GENARD 2009 – Demande de FDS)

Architecte : 3 500,00 € HT

TOTAL : 57 210,21 € HT

Subvention 75% Conseil Général de l'Aisne : 42 907,50 €

La commune de Serches pour les opérations de drainage et d'aménagement du 1 au 13 rue principale et de réfection de la traverse de la RD952 doit lancer une consultation des entreprises. Madame le Maire propose l'envoi d'un dossier de consultation à la société EIFFAGE, HUBLIN, GENARD, ROUTIERE DE LA VALLE DE LA MARNE.

Le conseil municipal accepte la consultation des entreprises pour ces travaux et autorise Madame Le Maire à signer la convention de travaux avec le Conseil Général de l'Aisne.

Présents : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

5/ Informations diverses

La subvention pour la réfection de la VC 5 le Tonkin au RD6 pour un montant de 13 620,00 € HT soit 16 290 € TTC n'étant pas acceptée au titre du FDS, un nouveau devis sera proposé au Conseil Général de l'Aisne pour un montant de 6 439,00 € HT soit 7 701,00 € TTC comprenant une réfection partielle ainsi que le dérasement des côtés.

Suite à une journée de formation pour la création du site internet, ce dernier est accessible à l'adresse suivante : www.serches.fr

Des devis sont en cours d'établissement par la SICAE pour la réfection du coffret sur la place en face de la mairie,

La Lyonnaise des eaux interviendra prochainement pour la vérification du regard sur la place de l'église

Séance levée à 23h45